

**SYNDICAT CGT DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX
DE LA MAIRIE DU CCAS ET DE LA METROPOLE
DE MONTPELLIER**

Hôtel de ville

1 place Georges Frêche

34267 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél. : 04.67.34.71.02

Mail : cgt.mairie.montpellier@wanadoo.fr

SOMMAIRE

1 – Bilan Synthétique (actif et passif)

2 – Compte de résultat synthétique

3 – Annexe aux comptes annuels

- *Préambule*
- *Règles et méthodes comptables*
- *Compléments d'informations*

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Préambule :

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

Il s'agit de la dixième publication du syndicat.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 76 009 Euros.

Le résultat net comptable est une perte de 1 257 Euros (utilisation de fonds propres).

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07 février 2022 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de bases suivantes :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Indépendance des exercices**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remise, escompte de règlements.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

Matériel et locaux mis à disposition

Par la mairie :

- **Salle de réunion commune à tous les syndicats**
- **Deux salles, un bureau et une réserve**
- **Photocopieur commun à tous les syndicats avec l'entretien et les fournitures**
- **Deux ordinateurs**
- **Un ordinateur portable**
- **Deux téléphones avec le coût des communications**
- **En mobilier : 4 bureaux, 2 tables, 10 chaises, 4 grandes armoires et 4 petites armoires.**

Par le CCAS :

- **Un local**
- **Un ordinateur**

- **En mobilier : 1 armoire, 1 table, 3 chaises, 1 téléphone avec répondeur, 1 photocopieur collectif.**

Par la Métropole de Montpellier :

- **Un local**
- **Un ordinateur**
- **Une imprimante**
- **Salle de réunion commune à tous les syndicats**
- **Photocopieur commun à tous les syndicats avec l'entretien et les fournitures**
- **Un téléphone avec le coût des communications**
- **Des fournitures de bureau pour une valeur de 300 euros par an**
- **En mobilier : 2 armoires, 1 table, 4 chaises, 1 bureau**